

I – CLASSIFICATION DES COUREUR.E.S 2022

Les coureur.e.s sont répartis en 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} catégorie, PC OPEN et PC .

En dehors des coureur.e.s du classement national FFC qui seront systématiquement 1^{ère} catégorie à la date du 18/10/2021, les comités régionaux ont la responsabilité de classer leurs 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} catégorie.

1) HOMMES (19 ans et +)

500 premiers coureurs issus de Cicle WEB sur une période allant du 31/08/2020 au 18/10/2021 – Minuit (juniors 1^{ère} année de 2004 retirés)

Gestion	Catégories	Critères
FFC	Elite Professionnel	Titulaire d'un contrat de travail avec un groupe sportif professionnel
	1 ^{ère} catégorie	500 premiers coureurs classement national FFC
COMITES REGIONAUX	1 ^{ère} catégorie	-
	2 ^{ème} catégorie	-
	3 ^{ème} catégorie	-
	Pass'Cyclisme Open et Pass' Cyclisme	Cyclisme de loisir

Les coureurs ayant accédé à la 1^{ère} catégorie au cours de l'année 2021, pour des raisons de supériorité manifeste ou selon leur nombre de victoire, seront classés en 1^{ère} catégorie, pour l'année 2022 (sauf contre-indication médicale), même si à l'issue de la saison sportive 2021 ils ne figurent pas parmi les coureurs devant prendre une licence 1^{ère} catégorie en 2022.

2) FEMMES (19 ans et +)

Les 80 premières issues de Cicleweb sur une période allant du 31/08/2020 au 18/10/2021 (minuit) sont classées en 1^{ère} catégorie (les juniors 1^{ère} année et les cadettes sont retirées de ce classement).

Les coureuses cyclistes appartenant à une UCI Women's WorldTeam ou une Equipe Continentale Femme UCI sont classées en 1^{ère} catégorie.

Gestion	Catégories	Critères
FFC	1 ^{ère} catégorie	Appartenant à une UCI Women's WorldTeam ou une Equipe Continentale Femme UCI
		80 premières coureuses cyclistes classement national FFC

COMITES REGIONAUX	1 ^{ère} catégorie	-
	2 ^{ème} catégorie	-
	3 ^{ème} catégorie	-
	Pass' Cyclisme Open et Pass' Cyclisme	Cyclisme de loisir

Les compétitrices ayant accédé à la 1^{ère} catégorie au cours de l'année 2021, sont classées en 1^{ère} catégorie pour l'année 2022 (sauf contre-indication médicale), même si à l'issue de la saison routière 2021 elles ne figurent pas dans les 80 premières du classement national FFC.

3) Nota Général

Les coureurs classés 1^{ère} catégorie en 2021, ne pourront, rétrograder que d'une seule catégorie pour la saison 2022.

Pour les coureurs 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} catégories, la décision relève de la compétence des Comités Régionaux.

Le coureur licencié en 1^{ère} catégorie en 2020, qui n'a pas sollicité de licence compétition 1^{ère} catégorie pour l'année 2021, est affecté en 1^{ère} catégorie pour l'année 2022. En cours de saison 2022, en fonction des performances sportives, sa situation pourra être à nouveau étudiée par le comité régional.

Pour les clubs engagés en National (N1, N2, N3, N1 Femmes, N2 Femmes) : Les demandes de surclassements pour les licenciés souhaitant évolués en première et seconde catégorie émanant des structures ci-dessus devront être transmises par le comité régional concerné à la FFC, à l'attention du Secrétaire Général FFC, pour étude et décision avec les Commissions Nationales concernées et la Direction Technique Nationale.

Pour les coureurs classés de 40 ans et plus en 2021, les Comités Régionaux auront la possibilité de les rétrograder en seconde catégorie.

Tout coureur qui mute doit être maintenu dans la catégorie sportive dans laquelle il a été préalablement affecté par le comité quitté.

Au-delà d'un an et jusqu'à 3 ans d'inactivité (sans licence), les anciens coureurs licenciés sollicitant le renouvellement d'une licence pourront être réaffectés dans une catégorie sportive inférieure à l'appartenance précédente selon l'appréciation du comité régional.

Tout cas particulier et toute situation non définie par les textes ci-dessus pourront être soumis au Secrétaire Général FFC, Monsieur Yannick POUÉY.

II - BAREME DE POINTS DU CLASSEMENT NATIONAL

Les classements nationaux Hommes & Femmes sont des classements roulants reprenant les résultats des 52 dernières semaines. Toutes les épreuves ouvertes aux 1^{ères} catégories, qu'elles soient du calendrier régional, fédéral ou international, sont éligibles à ces classements nationaux.

Ces 2 classements sont publiés toutes les semaines.

Cf. les barèmes de points dans les tableaux ci-dessous